

**Bureau du 3 janvier 2005**

**Décision n° B-2005-2827**

objet : **Location et maintenance de copieurs numériques couleurs connectés pour l'atelier de reprographie de la communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché pour des prestations de location et maintenance de copieurs numériques couleurs connectés pour l'atelier de reprographie de la communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2479 du 13 septembre 2004 le bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de location et maintenance de copieurs numériques couleurs connectés pour l'atelier de reprographie de la communauté urbaine de Lyon.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en séance du 17 décembre 2004 a classé les offres et choisit l'offre de l'entreprise XEROX THE DOCUMENT COMPANY pour le marché à bons de commande d'une durée de 3 ans fermes.

Les montants minimum et maximum sont exprimés en quantités :

- quantités minimum : 5 400 000 copies sur 3 ans
- quantités maximum : 9 500 000 copies sur 3 ans.

Le montant prévisionnel sur trois ans de la dépense est estimée à 700 000 HT soit 837 200 TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la communauté urbaine pour signer le marché conformément aux articles L.2121-29 et L.2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 17 décembre 2004 ;

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les prestations de location et maintenance de copieurs numériques couleurs connectés pour l'atelier de reprographie de la communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels s'y afférents avec l'entreprise XEROX THE DOCUMENT COMPANY pour une quantité globale minimum sur trois ans de 5 400 000 copies et quantité globale maximum sur trois ans de 9 500 000 copies.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2005, 2006 et 2007 budget principal section de fonctionnement comptes 0615580 et 0613510 fonction 0020 référentiel d'achat communautaire C6.02.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,